

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PECHELBRONN

Département du Bas-Rhin

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 16 novembre 2006 à 20 Heures

Sous la présidence de Monsieur Armand BRACONNIER

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12

Présents :

KUTZENHAUSEN :	MM FABACHER	- BRACONNIER	
LAMPERTSLOCH :	MM STURM	- URBANY	Mme LEMBERGER
LOBSANN :	MM KREISS	- MME CHALOPPE	
MERKWILLER-P. :	MM GUILHEM	- WEISBECKER	- SCHNEIDER
PREUSCHDORF :	MM KENNEL	- MME FISCHER	- BASTIAN

Invités :

MM Bernard LOGEL, Jean-Laurent VONAU, Guy HUSSON, Mme Dominique ROMAIN-CARCY.

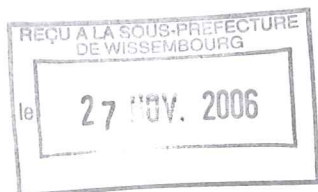
Excusés : MM MORI, APPRILL, - WALTER, SCHIELLEIN, TROG

10) Remboursement des frais de déplacements des élus dans le cadre de leur fonction.

Présentation :

- Actuellement, seul le Président peut bénéficier du remboursement des frais de mission hors des cantons de Soultz et de Woerth.
- Il arrive, notamment à des Vice-Présidents de se déplacer à leur frais, pour des missions spécifiques au bénéfice de la Communauté de Communes.
- Ces missions s'opèrent sur délégation ou ordre de mission de la part du Président.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le remboursement des frais de déplacement ou de mission, hors des cantons de Soultz et de Woerth pour les délégués communautaires sur la base d'une délégation ou d'un ordre de mission signé par le Président.



Pour extrait, certifié conforme

MERKWILLER – PECHELBRONN, le 24 novembre 2006

Délibération, exécutoire de plein droit conformément aux dispositions de la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982.

Le président

Armand BRACONNIER

